

Séance du 3 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
Date de la convocation		
27/03/2026		
Date d’Affichage		
07/04/2026		

DCM N° 2026-08

L’an deux mil vingt-six

Et le trois avril

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi s’est réuni nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMONPIETRI Michel, Maire de Furiani,

23 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, PIACENTINI SIMONI Céline BIAGGINI Jean, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, MARTEL Enzo, LOMBARDO Florence, CAMPANA Jean-Charles, CECCARELLI Gérard, NUTTI Thierry, D’ORIANO Frédéric, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, GIAMARCHI Marie Dominique, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SARTORI Stéphanie, POGGI Jean-Paul, LECA Coralie, SIMONI Pierre-Baptiste, NUTTI MATTEI Laetitia

5 Membres absents excusés (procurations) :

SILVESTRI Dominique a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

BERTOLUCCI Marie Christine a donné procuration à GIAMARCHI Marie Dominique

AGOSTINI Antoine a donné procuration à POZZO DI BORGO Louis

FICO Aurélie a donné procuration à MARTEL Enzo

PORTA Marine a donné procuration à PIACENTINI SIMONI Céline

1 Membre absent : CIONI Gilles

Madame UGOLINI Nuria est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Débat d’Orientation

Budgétaire 2026

Budget général

Budget Cinéma « U

Paradis »

Madame Marie-Dominique GIAMARCHI, conseillère municipale, rappelle aux membres de l’assemblée délibérante que l’article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que le Maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et sur la gestion de la dette dans les dix semaines précédant l’examen du budget.

Elle rappelle également l’article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril de l’année à laquelle ils se rapportent et le 30 avril lors d’une année de renouvellement des organes délibérants, VU le règlement budgétaire et financier adopté le 21 février 2023,

VU le rapport de présentation de Madame Marie-Dominique GIAMARCHI, destiné à définir la stratégie budgétaire pour 2026, au vu des bilans chiffrés de 2025 pour les sections de fonctionnement et d’investissement et de l’état de la dette,

OUI l’exposé de Madame Marie-Dominique GIAMARCHI, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PREND ACTE

De la tenue du Débat d’orientation budgétaire prévu par l’article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce dans le cadre de la préparation budgétaire de l’exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI





VILLE DE
FURIANI

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ROB 2026

Débat d'Orientation Budgétaire

Dibattitu di Versura Bugettaria

Exercice 2026

Rapport de Monsieur le Maire

Riportu di u Merre

Sommaire

I.	LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET REGIONAL	1
II.	LE BUDGET PRINCIPAL	4
A.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1.	LES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	5
2.	LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8
B.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10
C.	ETAT DE LA DETTE	13
D.	EPARGNE BRUTE	13
E.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION POUR LES ANNEES A VENIR	14
1.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14
2.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16
3.	L'ETAT DE LA DETTE	17
III.	LE BUDGET ANNEXE « CINEMA U PARADISU »	18
A.	CONSTAT DE FREQUENTATION DES SALLES AU NIVEAU EUROPEEN, NATIONAL ET LOCAL	18
1.	FREQUENTATION DES SALLES A L'ECHELON NATIONAL ET EUROPEEN	18
2.	FREQUENTATION DU CINEMA U PARADISU	18
B.	LE RESULTAT FINANCIER 2025	20
1.	LA SECTION D'EXPLOITATION	20
2.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21
C.	LES PROSPECTIVES FINANCIERES	21

PREAMBULE

Les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues conformément à l'article L1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par ordonnance N°2025-526 du 12 juin 2025, de présenter dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une formalité substantielle.

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET REGIONAL

Le contexte international : une économie mondiale qui reste résiliente

L'économie mondiale s'adapte face à un paysage géopolitique reconfiguré marqué par une hausse du protectionnisme et de la fragmentation.

Les projections de croissance en 2026 s'établissent autour de 1,6 % dans les pays avancés et juste au-dessus de 4% dans les pays émergents et les pays en développement.

L'inflation devrait poursuivre sa baisse à l'échelle mondiale, mais varier selon les pays : supérieure aux objectifs aux Etats-Unis (2,7%/an), avec des aléas positifs et modérée ailleurs.

Dans la zone euro la croissance a résisté mieux que prévue. Le taux d'inflation annuel calculé dans les 21 pays qui partagent l'Euro est tombé à 1,7% en janvier. Elle s'affiche à son plus bas niveau depuis septembre 2024.

La France affiche à nouveau le taux d'inflation le plus faible de la zone euro avec une hausse de seulement 0,4%. Ce repli de l'inflation est aussi important dans les pays tels que la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, les Pays -Bas ou l'Autriche. A contrecourant de cette tendance générale, l'inflation en Allemagne affiche une légère accélération, en passant de 2% à 2,1% en rythme annuel.

Cependant le conflit au moyen orient lancé le 28 février dernier par la coalition israélo-américaine contre l'Iran entraînant notamment la fermeture de détroit d'Ormuz laisse présager un nouveau choc économique : le prix du gaz en Europe a progressé de 85 % et le pétrole de 55 %. Les bourses mondiales sont en net recul.

Conjoncture nationale et régionale

En classement par PIB en PPA (PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat), la France est la 9^{ème} puissance économique mondiale.

Face à un contexte politique national incertain, le PIB progresserait à un rythme de 0,9% en moyenne annuelle. Les projections de croissance pour 2026 et 2027 s'établissent autour de 1,0% et 1,1% en 2028. Selon EUROSTAT, l'institut statistique de l'UE, le PIB/habitant s'élèverait en France est de 37 800 € alors que le PIB de l'Allemagne/habitant est de 44 200€ et que la moyenne de l'UE est de 38 100 €. Le PIB/habitant est un indicateur qui permet de comparer les niveaux de richesse créée par différents pays. L'écart avec l'Allemagne et d'autres pays comme la Belgique, la Suisse...est dû au niveau de la dette publique. En France à la fin du troisième trimestre 2025, la dette publique s'établit à 3482,2 MDS€ (117,7% du PIB). Pour stabiliser la dette, le budget de l'Etat vise en 2026 une réduction du déficit public à hauteur de 5% du PIB, après 5,4% en 2025.

Cependant suite au conflit au Moyen-Orient, la banque de France ramène ses prévisions de croissance à 0.9% à cause de la hausse des prix des hydrocarbures. Pour le mois de mai 2026, l'inflation est prévue à 2 %.

La loi de finances pour 2026 impose aux collectivités locales de contribuer à hauteur de 2Mds€ à la baisse des dépenses publiques. Initialement il était prévu une contribution à hauteur de 4,7 Mds€. En 2025 les collectivités locales représentaient 18,7 % des dépenses publiques pour moins de 10% du déficit. Pour 2026, leur part dans la dépense totale reculerait à 18,4% et leur contribution au déficit à 6,4 %.

Les principales dispositions affectant les finances des communes et des intercommunalités sont :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée au niveau de 2025 soit 27,4 Mds€, sans indexation sur l'inflation ce qui représente un manque à gagner de 350M€pour le bloc communal.

→ contrairement à l'année dernière, les communes ne seront pas concernées par le dispositif de lissage des recettes, le « DILICO ». Par ailleurs, dès le printemps 2026, elles se verront restituer 30% de leur ponction de 2025, ce qui représente plus de 80 millions au niveau national.

→ la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été préservée ;

→ le rehaussement des engagements du fonds vert de 200 millions d'euros par rapport au projet de loi initial. Il s'élèvera à 837 millions d'euros en 2026.

Au niveau régional, la situation de la Corse reste toujours fragile, l'île est très dépendante des aides publiques. La Corse est la région française qui compte le plus grand nombre d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté. Malgré cela la Corse est l'une des régions où le coût de la vie est le plus élevé.

II. LE BUDGET PRINCIPAL

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble des dépenses et recettes réelles de fonctionnement de 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RRF	6 370 026,25 €	6 758 935,86 €	7 287 898,17 €	7 742 299,04 €	7 686 183,37 €
variation globale en % N-1/N		6,11%	7,83%	6,24%	-0,72%

	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DRF	5 998 167,28 €	6 167 327,94 €	6 775 622,29 €	6 858 198,98 €	6 897 695,43 €
variation globale en % -N/N-1		2,82%	9,86%	1,22%	0,58%

Résultats sur réalisations de 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Résultats sur réalisations (hors excédent N-1)	- 47 468,76 €	141 429,99 €	43 160,45 €	320 407,87 €	238 182,00 €

En 2025 :

- Les résultats de l'exercice en section de fonctionnement laissent apparaître une maîtrise de nos dépenses avec un taux de réalisation de 95.39 % du total de nos dépenses prévisionnelles réelles et la sincérité de nos recettes de fonctionnement avec un taux de 98.63 % du total des recettes prévisionnelles réelles.
- Le résultat sur réalisations (dépenses et recettes émises) est de 238 182 €.
- L'excédent reporté N-1 est de 1 832 227.52 €.
- Le résultat positif pour l'année est de 2 070 409.52 €.

Néanmoins, il est impératif pour la commune de poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses et d'optimisation de ses recettes. Il est à noter que la loi de finances 2026 prévoit une économie sur les collectivités locales de 2 milliards d'euros.

1. LES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

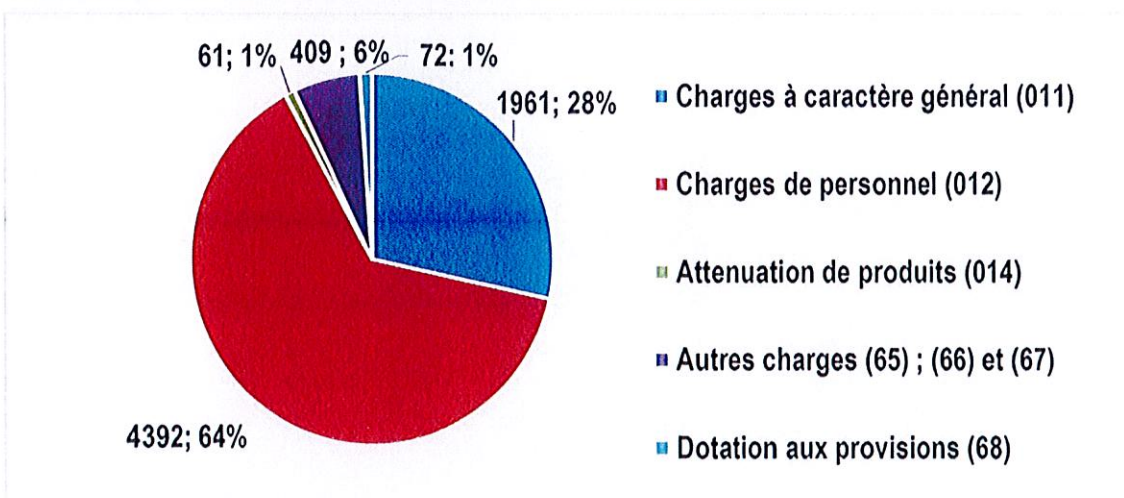
Les charges de fonctionnement de la commune de Furiani s'établissent à **6,897 M€** à la fin de l'exercice 2025.

Evolution des charges de 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
chapitre 011 Charges à caractère général	1 691 088,33 €	1 704 535,72 €	1 885 929,89 €	1 943 765,31 €	1 961 114,08 €
<i>variation en % (n/n-1)</i>		0,80%	10,64%	3,07%	0,89%
Chapitre 012 Charges de personnel	3 925 000,84 €	4 127 111,06 €	4 367 203,09 €	4 486 239,39 €	4 392 886,90 €
<i>variation en % (n/n-1)</i>		5,15%	5,82%	2,73%	-2,08%
Chapitre 014 - Attenuation de produits	23 294,77 €	69 562,88 €	142 798,31 €	5 448,00 €	61 740,79 €
<i>variation en % (n/n-1)</i>		198,62%	105,28%	-96,18%	1033,27%
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	312 647,27 €	236 713,91 €	282 308,82 €	337 241,75 €	387 263,28 €
<i>variation en % (n/n-1)</i>		-24,29%	19,26%	19,46%	14,83%
Chapitre 66 Charges Financières	32 947,06 €	27 904,37 €	25 326,86 €	22 687,64 €	20 905,56 €
<i>variation en % (n/n-1)</i>		-15,31%	-9,24%	-10,42%	-7,85%
Chapitre 67 Charges Spécifiques (*)	0,49 €	- €	648,00 €	- €	954,03 €
<i>variation en % (n/n-1)</i>					
Chapitre 68 Dotation aux provisions	13 188,52 €	1 500,00 €	71 407,32 €	62 816,89 €	72 830,79 €
<i>variation en % (n/n-1)</i>		-88,63%	4660,49%	-12,03%	15,94%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DRF	5 998 167,28 €	6 167 327,94 €	6 775 622,29 €	6 858 198,98 €	6 897 695,43 €

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune de Furiani s'établissent à **6,897 M€ en 2025**. Entre **2021 et 2025**, elles passent de **5,998 M€** à **6,897 M€**, soit une hausse globale de **0,900 M€ (+15,0 %)**. Cette évolution recouvre une progression de **169 k€ en 2022 (+2,8 %)** et de **608 k€ en 2023 (+9,9 %)**, avant un rythme plus modéré en **2024 (+83 k€ ; +1,2 %)** puis en **2025 (+39 k€ ; +0,6 %)**.

Structure des charges de fonctionnement en 2025 (en K€)



Les charges de fonctionnement se répartissent principalement entre **les charges de personnel (4,392 M€, soit 63,7 % du total)**, qui constituent le premier poste de dépenses, et **les charges à caractère général**, correspondant aux moyens nécessaires à l'exercice des compétences communales.

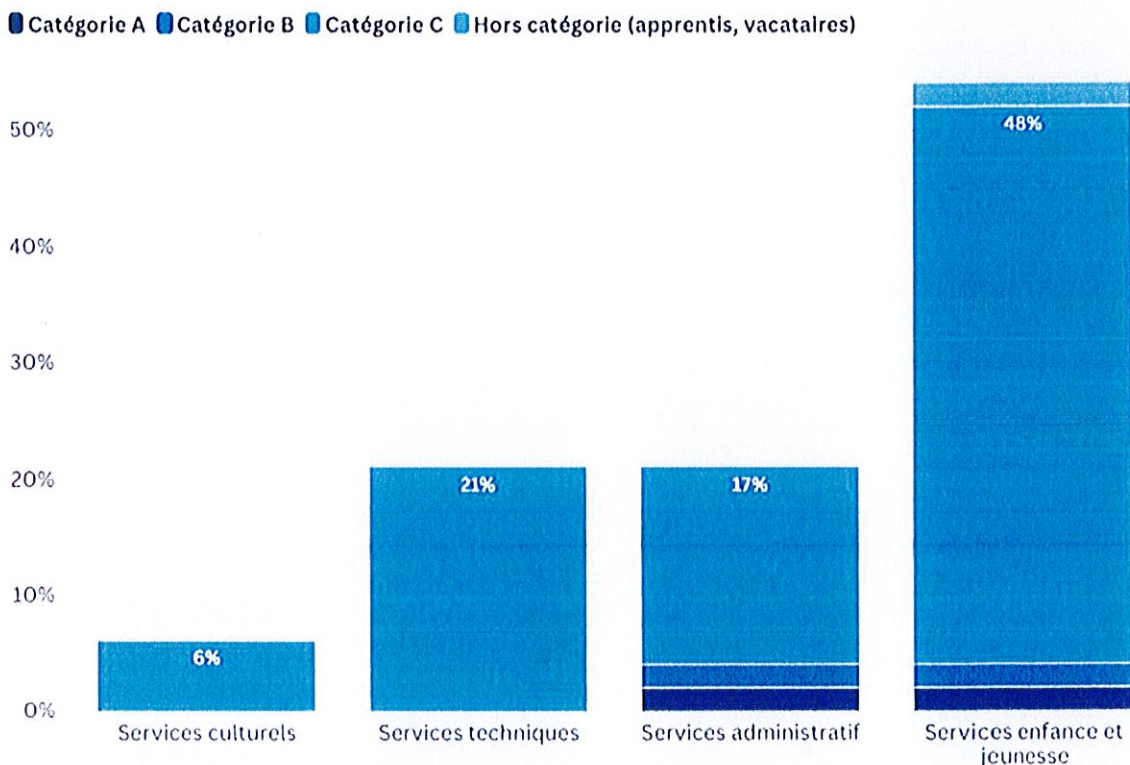
a) Les charges de personnel

Structuration des effectifs

Au **31 décembre 2025**, l'effectif de la commune comptait **102 agents rémunérés**, répartis comme suit : **96 fonctionnaires, 4 agents en contrat à durée déterminée et 2 vacataires.**

73,6% des effectifs permanents sont des femmes. Cette répartition s'explique notamment par une forte proportion de métiers en lien avec l'enfance et la jeunesse (aides-maternelles, assistantes d'animation, auxiliaire de puériculture ...).

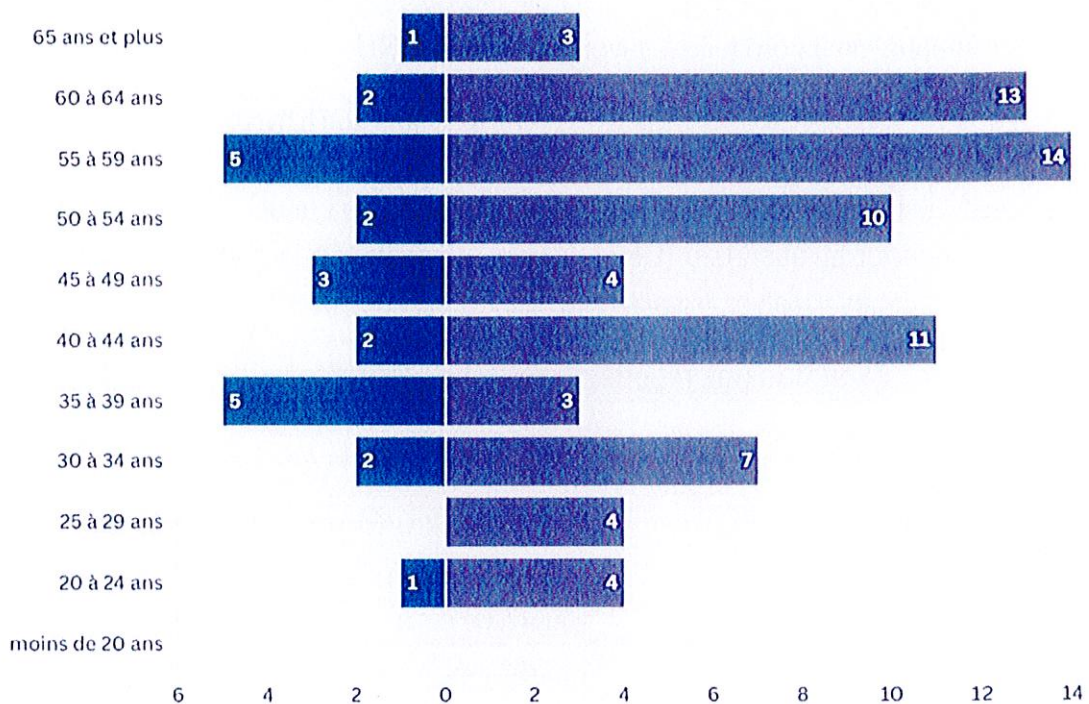
Répartition par catégories et services



Les services de l'enfance et de la jeunesse regroupent plus de la moitié des effectifs de la commune, avec 54 agents. Ils sont suivis par les services techniques (21 agents dont 2 agents assurant le secrétariat) et par les services administratifs (20 agents). Par ailleurs, les agents de catégorie C demeurent très largement majoritaires : avec 92 agents, ils représentent 92 % de l'effectif total communal. Les catégories B et A comptent chacune 4 agents.

Pyramide des âges

Pyramide des âges ■ Hommes ■ Femmes



Les effectifs se concentrent principalement sur les tranches 40 à 64 ans (69 %), dont 35 % entre 55 et 64 ans. À l'inverse, les moins de 30 ans restent peu représentés (9 %), traduisant une structure des âges globalement vieillissante.

Evolution de la masse salariale de 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 012 Charges de personnel	3 925 000,84 €	4 127 111,06 €	4 367 203,09 €	4 486 239,39 €	4 392 886,90 €
variation en % (n/n-1)		5,15%	5,82%	2,73%	-2,08%

b) Les autres charges

- Charges à caractère général (Edf, Eau, Carburant, Alimentation, Assurance...)
- Autres charges de gestion courante (Indemnités Elus, Subventions, Engie...)
- Charges financières (Intérêts de la dette et de la ligne de trésorerie...)
- Dotations aux provisions
- Atténuation de produits à savoir amende loi SRU

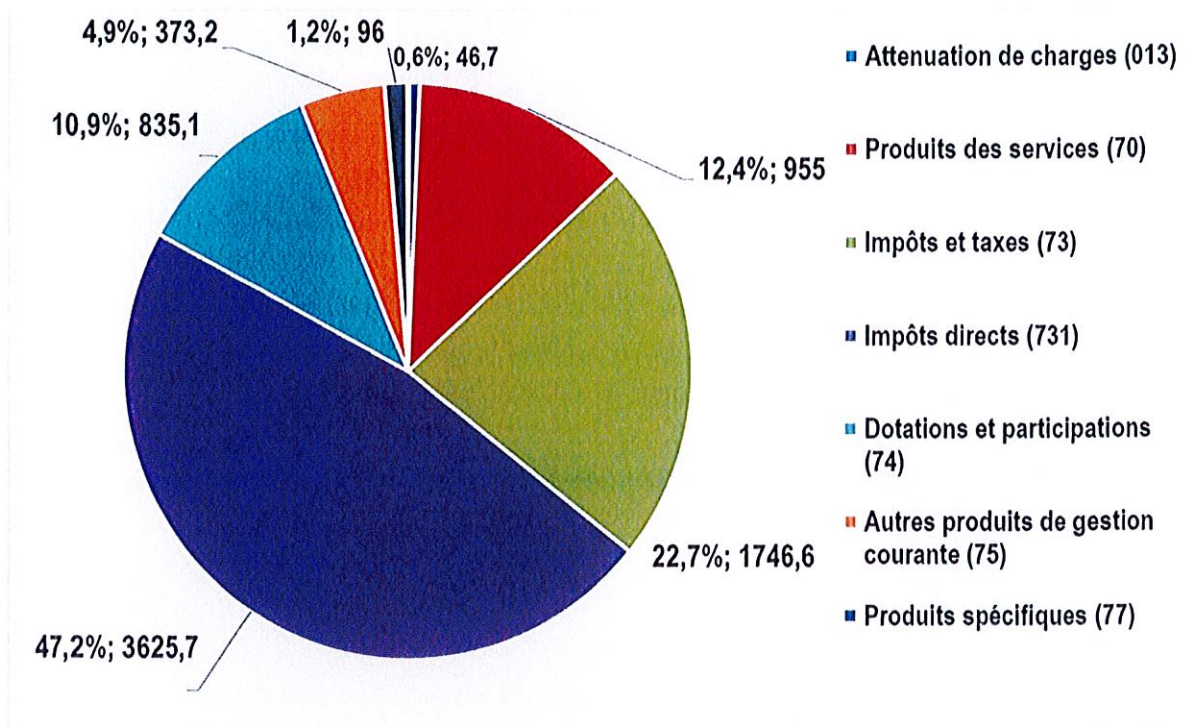
2. LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les produits réels de fonctionnement de la commune de Furiani s'élèvent à 7,686 M€ au compte financier unique 2025 (CFU). Ils sont composés principalement (près de 2/3 en poids) de recettes fiscales : fiscalité directe et compensations fiscales.

Evolution des recettes de fonctionnement de 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 013 Atténuation de charges	15 003,24 €	23 417,81 €	40 545,14 €	1 855,77 €	46 760,45 €
variation en % (n/n-1)		56,09%	73,14%	-95,42%	2419,73%
Chapitre 70 Produits des services	705 405,52 €	753 571,39 €	887 092,79 €	968 023,87 €	955 091,59 €
variation en % (n/n-1)		6,8%	17,7%	9,1%	-1,3%
Chapitres 73 Impôts et taxes (CAB)	1 743 004,25 €	1 742 724,90 €	1 742 009,88 €	1 743 598,88 €	1 745 692,88 €
variation en % (n/n-1)		0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
Chapitres 731 Impôts directs	2 991 004,93 €	3 316 841,76 €	3 386 312,42 €	3 633 598,70 €	3 625 725,90 €
variation en % (n/n-1)		10,9%	2,1%	7,3%	-0,2%
Chapitre 74 Dotations et Participations	674 986,07 €	721 208,75 €	793 705,05 €	865 521,96 €	835 132,55 €
variation en % (n/n-1)		6,8%	10,1%	9,0%	-3,5%
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante (*)	238 622,24 €	201 171,25 €	436 232,89 €	444 512,36 €	373 269,80 €
variation en % (n/n-1)		-15,7%	116,8%	1,9%	-16,0%
Chapitre 77 Produits spécifiques	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	75 000,00 €	96 000,00 €
variation en % (n/n-1)					
Chapitre 78 Reprises sur amortissements, provisions	- €	- €	- €	10 187,50 €	8 510,20 €
variation en % (n/n-1)					
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT RRF	6 370 026,25 €	6 758 935,86 €	7 287 898,17 €	7 742 299,04 €	7 686 183,37 €
variation globale en % (n/n-1)		6,11%	7,83%	6,24%	-0,72%

Structure des recettes de fonctionnement en 2025 (en k€)



a) Les recettes pérennes

➤ Les impôts directs :

BASES IMPOSITION DE 2021 A 2025		2021	2022	2023	2024	2025
Bases imposition Taxe Foncier Bâti		7 929 338	8 167 387	8 724 000	9 130 350	9 535 593
Bases imposition Taxe Foncier non Bâti		10 779	11 472	13 362	14 461	14 692
TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX DE 2021 A 2025		2021 (*)	2022	2023	2024	2025
Taux Taxe foncière		27,28	27,28	27,28	29,28	29,28
Taux Foncier non bâti		61,1	61,1	61,1	61,1	61,1

(*) Réforme fiscale : Intégration Taux Département de 12,90 %

- La fiscalité communautaire reversée à la commune à savoir l'attribution de compensation, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et la dotation de solidarité communautaire.

	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 73 Impôts et taxes	1 743 004,25 €	1 742 724,90 €	1 742 009,88 €	1 743 598,88 €	1 745 692,88 €
<i>variation en %</i>		0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
<i>Attribution de compensation CAB</i>	1 668 467,25 €	1 668 467,27 €	1 668 467,25 €	1 668 467,25 €	1 668 467,25 €
<i>FPIC</i>	74 537,00 €	71 486,00 €	70 771,00 €	72 360,00 €	74 454,00 €
<i>Dotation de solidarité</i>		2 771,63 €	2 771,63 €	2 771,63 €	2 771,63 €

➤ Dotation globale de fonctionnement.

	2021	2022	2023	2024	2025
DGF Etat - Dotation forfaitaire	105 173,00 €	75 530,00 €	90 667,00 €	108 908,00 €	104 925,00 €
DGF Etat - Dotation de solidarité rurale	69 036,00 €	69 669,00 €	81 817,00 €	93 088,00 €	100 075,00 €
DGF Etat Dotation nationale de péréquation	- €	- €	- €	51 641,00 €	48 987,00 €
TOTAL	174 209,00 €	145 199,00 €	172 484,00 €	253 637,00 €	253 987,00 €

- La convention territoriale globale (CTG) conclue le 5 décembre 2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) et les communes membres, permet de pérenniser le financement des politiques publiques adaptées aux besoins de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (Multi-Accueil I Piulelli, activités péri et extrascolaire).
- La convention d'objectifs et de financement des espaces de vie sociale (EVS) permet de financer les activités du centre culturel communal.
- Les revenus des immeubles.
- La Taxe locale sur la publicité extérieure.
- La participation des familles.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2025, la section fait apparaître que :

- Les dépenses d'équipement hors Autorisations de Programme sont réalisées à hauteur de 1 540 024.93 € sur un prévisionnel de 2 950 791.71 €. Les restes à réaliser reportés sur 2026 s'élèvent à 464 640.90 €.

Au niveau des Autorisations de Programme, 675 621.82 € ont été réalisés sur les 1 175 874.98 € initialement prévus.

- Les recettes, pour un montant total de 1 311 253.66 €, ont été perçues, les « restes à réaliser » à reporter sur 2026 s'élèvent à 441 550.76 € sur un montant prévisionnel des recettes de 1 961 028.21 €.

Le résultat sur réalisations de la section d'investissement est de 419 786.42 €.

Le report du solde négatif N-1 est de - 1 050 075.85 €.

Le résultat de l'année 2025 est de - 630 289.43 €.

Le résultat des RAR (recettes-dépenses) est de – 23 090.14 €.

Ce qui donne un résultat cumulé 2025 de – 653 379.57 €.

LES OPERATIONS FINALISEES EN 2025

- Végétalisation des cours des écoles.
- Renforcement du système de vidéo protection.
- Création d'un guichet carte d'identité, passeports avec aide aux démarches.
- Mise en place de navette pour les séniors.
- Aménagement du parc de Luccianella.
- Extension du cimetière.
- Aménagement des sentiers patrimoniaux : I Chjassi di a memoria.
- Modernisation et mise aux normes de l'éclairage public.

C. ETAT DE LA DETTE

Le montant du Capital restant au 1^{er} janvier 2026 est de 1 866 635.50 €. Les annuités s'élèvent à 178 602,12 € dont 19 232,22 € correspondant au remboursement des intérêts (section de fonctionnement) et 159 369.90 € correspondant au remboursement du Capital. (Section d'investissement)

La Commune est liée par deux prêts à taux fixe :

- Un prêt contracté en décembre 2020 auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 20 ans à un taux d'intérêt fixe de 0,98 %, d'un montant de 1 900 000 €.
- Un prêt contracté en août 2016 auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 15 ans, d'un montant de 1 000 000 €, au taux fixe de 1,35 %.

Notre capacité de désendettement est de 2,70 années. Si la Commune consacre tous les ans l'intégralité de son épargne brute, en moins de deux ans et demie, elle rembourse la totalité de sa dette.

	2021	2022	2023	2024	2025	
capital restant du au 31/12/	2 520 870,38 €	2 351 719,16 €	2 179 991,97 €	2 024 203,98 €	1 866 635,50 €	capital restant du au 31/12/
capacité de désendettement(en nbre d'année) doit être inférieure à 10 ans	6,82	3,97	4,26	2,29	2,70	capacité de désendettement(en nbre d'année) doit être inférieure à 10 ans

D. EPARGNE BRUTE

Indicateur permettant de mesurer la richesse de la collectivité, l'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement réelles. L'excédent finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit de recette exceptionnelle. L'épargne brute dégagée sur l'exercice 2025 est de 692 487.94 €.

E. PERSPECTIVES D'EVOLUTION POUR LES ANNEES A VENIR

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

La section de fonctionnement devra :

- Anticiper les départs à la retraite d'agents de la Collectivité qui s'échelonneront de 2026 à 2030. Ces derniers représentent environ 10 % des effectifs et ils affecteront principalement les services administratifs et techniques.

Le budget 2026 pourra intégrer le recrutement de deux rédacteurs territoriaux et d'un attaché

- Prévoir l'augmentation des cotisations employeur à la caisse nationale des retraites pour la période 2026 à 2028.

En 2026 Le taux passera de 34,65 % à 37,65 % ce qui représente une hausse de 22 188 €). Cette augmentation de 3 % continuera d'évoluer chaque année jusqu'en 2028 pour atteindre au 1^{er} janvier 2028 un taux de 43,65 %.

- Prévoir l'organisation d'astreintes pour garantir une réponse rapide, coordonnée et adaptée à toute situation d'urgence susceptible de survenir sur le territoire communal. La commune a adopté le 11 décembre 2025 un règlement des astreintes fixant de nouvelles modalités d'organisation matérielle. Ce dispositif prévoit notamment la mise en place d'astreintes de décision assurées par des cadres administratifs, lesquelles seront indemnisées conformément à la réglementation en vigueur. En complément, les périodes d'intervention réalisées par les agents placés en astreinte donneront lieu à une rémunération en heures supplémentaires.
- Soutenir l'action sociale au profit de ses agents. En 2026 il est prévu la revalorisation de la valeur nominale unitaire des titres-restaurants à 10 € et la mise en place d'un contrat collectif santé.

Autres charges de fonctionnement

Le budget 2026 devra intégrer au chapitre « charges à caractère général », les conséquences générées par le conflit au Moyen-Orient avec :

- L'augmentation du prix du carburant ;
- L'augmentation du prix des denrées alimentaires ;
- La hausse des dépenses énergétiques.

Pour mémoire, en 2025, les dépenses réalisées sur chacun de ces trois postes se sont élevées à :

- Carburant : 37 299 €
- Denrées alimentaires : 286 811 €
- Electricité : 201 948 €

Le chapitre « autres charges de gestion courante », au titre de la convention de financement du déficit d'exploitation de la distribution de gaz à Bastia, pourrait également être impacté par ce conflit.

Le chapitre « atténuation de produits » pourrait également subir une variation à la hausse, au titre de l'amende SRU. En effet, les services de l'Etat contactés nous ont informés d'une possible augmentation de cette amende de l'ordre de 20 000 €. La commune reste dans l'attente de la réception de l'arrêté de prélèvement.

A ce jour, les chapitres « charges financières » et « dotations aux provisions » ne devraient pas enregistrer de variations majeures.

Recettes de fonctionnement

- Pour l'imposition directe : Le levier fiscal ne sera pas activé en 2026, la poursuite de l'optimisation de nos bases fiscales reste donc un impératif. Notre cellule « Fiscalité » poursuit son travail de maximisation des bases fiscales en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques.
- Les panneaux photovoltaïques rapportent cette année encore 108 750 €. En 2027 le solde nous sera versé à hauteur de 14 745.76 € (solde).
- L'achèvement de la 3^{ème} tranche de cimetière permettra de mettre à la vente 124 concessions simples (1 500 €/u), 91 concessions doubles (3 000 €/u).

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au cours de la mandature, sont prévus :

➤ 10 projets pour développer notre Commune :

- Création d'un véritable cœur de ville articulé autour de l'avenue principale du 5 mai ;
- Réhabilitation du groupe scolaire U Rustincu ;
- Création de 20 logements communaux ;
- Extension du cinéma U Paradisu avec la construction de deux nouvelles salles ;
- Création d'une nouvelle salle des fêtes ;
- Rénovation des édifices religieux : rénovation de la façade et de la toiture de l'église Saint Jean-Baptiste, rénovation de la chapelle Saint-Antoine, accessibilité chapelle Sainte-Marie ;
- Extension de la crèche I Piulelli.

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération il a été envisagé :

- Requalification du quartier du Bastio avec la création d'un centre médical, de commerces et logements, d'une maison des associations, d'un espace pour les seniors et d'un boulodrome ;
- Construction d'un nouveau stade à Fornaccina pour assurer la relocalisation de l'actuel stade du Bastio et proposer une offre sportive moderne et de qualité ;
- Création de sentiers et de voies dédiés à la mobilité douce qui vont connecter la Marana au site de l'Arinella.

➤ 10 projets pour améliorer la qualité de vie :

- Poursuite de l'aménagement du Parc de Luccianella et de l'Arboretum avec un agrandissement du parking, l'installation d'agrès sportifs et jeux d'enfants ;
- Mise en valeur du patrimoine communal et ouverture au public de la Tour Paolina ;
- Création d'un marché communal et d'un marché de Noël pour les enfants ;
- Renforcement de la sécurité via l'extension du système de vidéo surveillance ;
- Réhabilitation et ouverture au public du verger Saint Pancrace, création d'un jardin pédagogique ;

- Création d'une réserve de vie sauvage à Casetta Rossa ;
- Organisation des Mercredis de la gastronomie avec des échanges interculturels notamment autour de l'art culinaire ;
- Amélioration du réseau de transports scolaires ;
- Renforcement du partenariat avec le SIS2B pour anticiper et mieux gérer les situations de crise ;
- Amélioration de l'accès aux soins en lien avec le projet du centre médical.

3. L'ETAT DE LA DETTE

ENCOURS DE LA DETTE

Période	Capital restant dû	Remboursement Intérêts	Remboursement Capital	Annuités
2026	1 866 635,50 €	19 232,22 €	159 369,90 €	178 602,12 €
2027	1 707 265,60 €	17 409,70 €	161 192,42 €	178 602,12 €
2028	1 546 073,18 €	15 565,78 €	163 036,34 €	178 602,12 €
2029	1 383 036,84 €	13 700,20 €	164 901,92 €	178 602,12 €
2030	1 218 134,92 €	11 812,71 €	166 789,41 €	178 602,12 €
2031	1 051 345,51 €	9 903,07 €	150 260,20 €	160 163,27 €
2032	901 085,31 €	8 595,40 €	96 250,36 €	104 845,76 €
2033	804 834,95 €	7 649,83 €	97 195,93 €	104 845,76 €
2034	707 639,02 €	6 694,98 €	98 150,78 €	104 845,76 €
2035	609 488,24 €	5 730,74 €	99 115,02 €	104 845,76 €
2036	510 373,22 €	4 757,04 €	100 088,72 €	104 845,76 €
2037	410 284,50 €	3 773,76 €	101 072,00 €	104 845,76 €
2038	309 212,50 €	2 780,83 €	102 064,93 €	104 845,76 €
2039	207 147,57 €	1 778,14 €	103 067,62 €	104 845,76 €
2040	104 079,95 €	765,81 €	104 079,95 €	104 845,76 €
TOTAL		130 150,21 €	1 866 635,50 €	1 996 785,71 €

III. LE BUDGET ANNEXE « CINEMA U PARADISU »

A. CONSTAT DE FREQUENTATION DES SALLES AU NIVEAU EUROPEEN, NATIONAL ET LOCAL

1. FREQUENTATION DES SALLES A L'ECHELON NATIONAL ET EUROPEEN

En 2025, la fréquentation des salles de cinéma en France a marqué un net recul par rapport à l'année précédente : environ 156,8 millions d'entrées ont été vendues, soit une baisse d'environ 13 % par rapport à 2024.

Après un début d'année encore dynamique en janvier, les mois suivants affichent des chiffres inférieurs à ceux de 2024, avec des baisses mensuelles significatives, reflétant l'absence de très grands succès fédérateurs.

Malgré ce recul, la France reste le premier marché européen en termes d'entrées, avec une part de marché des films français particulièrement forte (près de 38 %) et des niveaux de fréquentation bien supérieurs à ceux de pays comme l'Allemagne, l'Italie ou l'Espagne.

À l'échelle européenne, la tendance est aussi orientée à la baisse, avec une diminution des admissions d'environ 5,5 % en 2025, même si les recettes globales se maintiennent relativement stables grâce à la hausse des prix des tickets.

2. FREQUENTATION DU CINEMA U PARADISU

Dans ce contexte national en recul, le cinéma U Paradisu a enregistré 31 788 entrées en 2025, contre 41 078 en 2024, soit une diminution de 22,6 % sur un an. La salle suit donc la tendance nationale, mais avec une contraction plus prononcée.

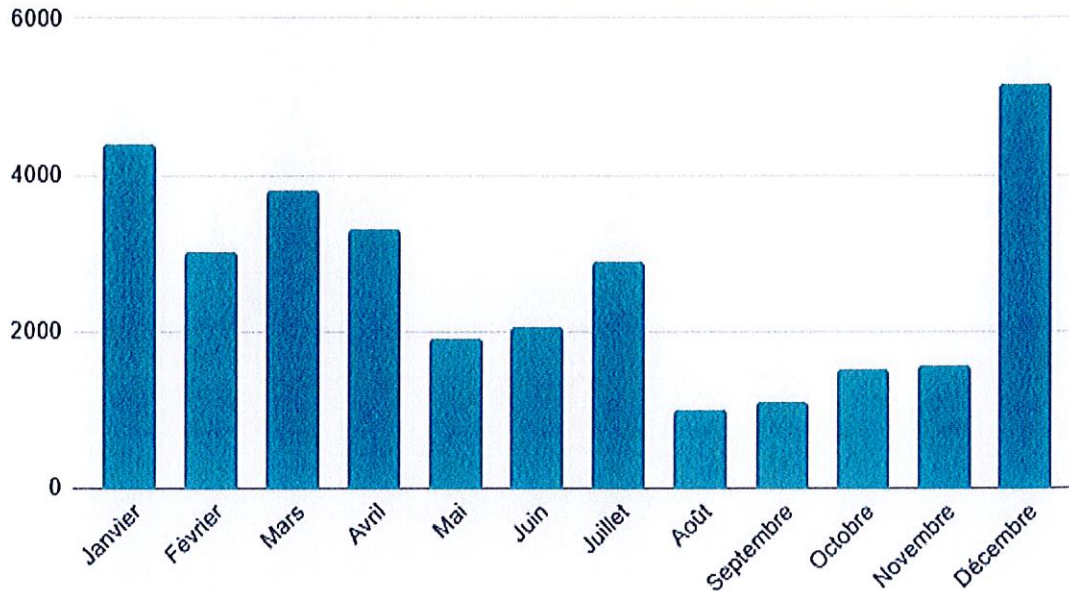
Fait particulièrement significatif dans un territoire insulaire souvent influencé par la saison touristique, le mois de décembre a été le plus performant de l'année grâce à des sorties telles qu'Avatar : De feu et de Cendres.

Il convient toutefois de souligner la progression réalisée sur le moyen terme :

Avec 15 976 entrées en 2021, la fréquentation a quasiment doublé en quatre ans, enregistrant une hausse d'environ +99 % entre 2021 et 2025. Cette évolution témoigne

d'un net redressement depuis la période postpandémie et d'une dynamique structurelle positive malgré le repli observé en 2025.

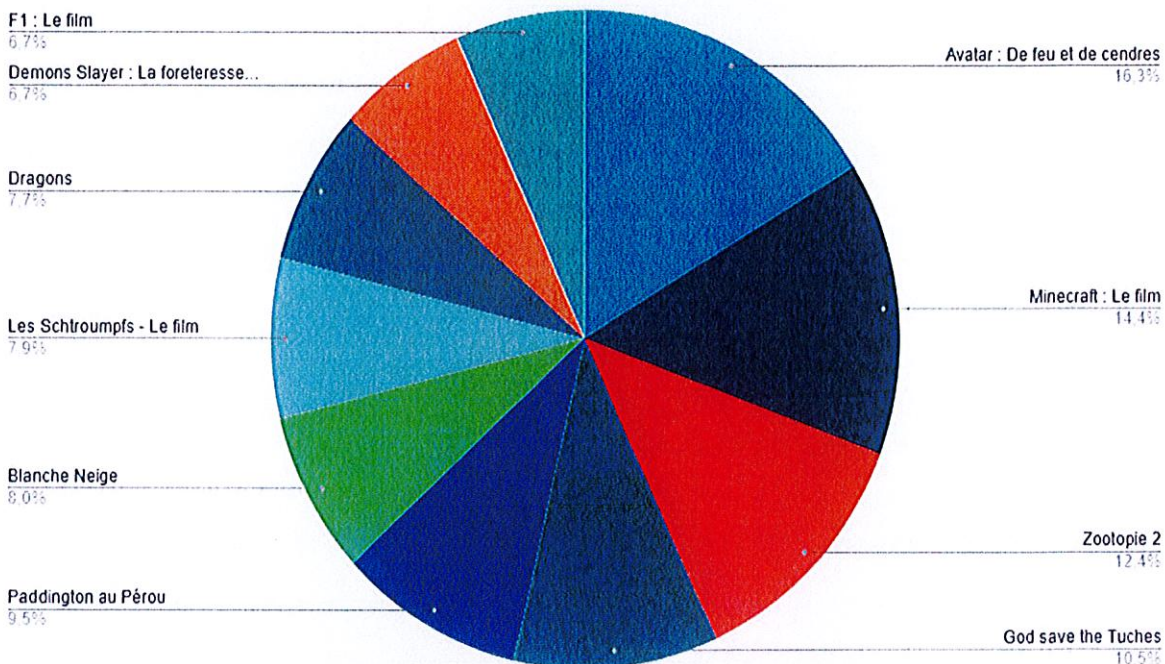
Nombre d'entrées par mois en 2025



Top 10 des entrées dans la salle U Paradisu en 2025 :

- Avatar : De feu et de cendres (2471) ;
- Minecraft : Le film (2196) ;
- Zootopie 2 (1887) ;
- God Save The Tuches (1596) ;
- Paddington au Pérou (1439) ;
- Blanche Neige (1209) ;
- Les Schtroumpfs - Le Film (1203) ;
- Dragons (1116) ;
- Demons Slayer : La Forteresse Infinie (1021) ;
- F1 : Le Film (1014).

Secteur des films de 2025



B. LE RESULTAT FINANCIER 2025

1. LA SECTION D'EXPLOITATION

Le montant des dépenses réelles s'élève à 317 336.65 € et représente 68.81 % du montant total des prévisions initiales.

La réalisation des recettes réelles s'élève à 296 771.20 € et représente 64.35 % des prévisions initiales.

Le résultat cumulé de la section d'exploitation de 43 271.67 € réparti comme suit :

Résultat sur réalisation : - 20 565.45 €

Excédent reporté N-1 : 63 837.12 €

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses, le montant des réalisations s'élève à 26 101.53 €

En recettes, le montant des réalisations s'élève à 34 213.46 €

Le résultat sur réalisation est de 8 111.93 € et le résultat cumulé de 46 351.65 € répartis comme suit :

	Réalisations
DEPENSES	26 101,53 €
RECETTES	34 213,46 €
Résultat de l'exercice	8 111,93 €
Solde d'exécution Reporté N-1	38 239,72 €
Résultat cumulé de clôture 2025	46 351,65 €

C. LES PROSPECTIVES FINANCIERES

L'année cinématographique 2026 sera marquée par la sortie de quelques grandes productions. Cependant, en vertu du principe de précaution, nous prévoyons en matière de nombre d'entrées, une année 2026 dans la continuité de celle de 2025.

Les grands rendez-vous :

- Super Mario Galaxy, Le Film ;
- Michael ;
- The Mandalorian & Grogu ;
- Toy Story 5 ;
- Minions 3 ;
- Vaiana : la légende du bout du monde ;
- L'Odyssée ;
- Spider-Man : Brand New Day ;
- Avengers : Doomsday ;
- Dune : troisième partie ;
- Permis de détruire.